

ÉTUDE SUR L'ACCÈS DES FEMMES AUX PRATIQUES SPORTIVES

DIRECTION
RÉGIONALE ET
DÉPARTEMENTALE DE LA
JEUNESSE, DES
SPORTS ET DE LA
COHÉSION
SOCIALE
EN NOUVELLE-AQUITAINE



LEVIERS

Mars 2019



LES LEVIERS

Base : 2 919 femmes – ensemble des répondantes
&
Focus groups organisés



Des freins multiples ... une multitude de leviers !

A travers le questionnaire, une large diversité de facteurs explicatifs de la non-pratique a pu être identifiée, notamment les problèmes de disponibilité, le manque de motivation, des activités trop onéreuses, une condition physique insuffisante ou l'absence d'offre associative ou commerciale. Il n'est donc pas surprenant que les répondantes au questionnaire et les participantes aux groupes de réflexion aient évoqué une multitude d'actions pour favoriser la pratique sportive des femmes.

Ces leviers ou ces actions peuvent être regroupés en 3 grandes catégories :

01

Levier 1

Renforcer et diversifier
l'offre de pratique



02

Levier 2

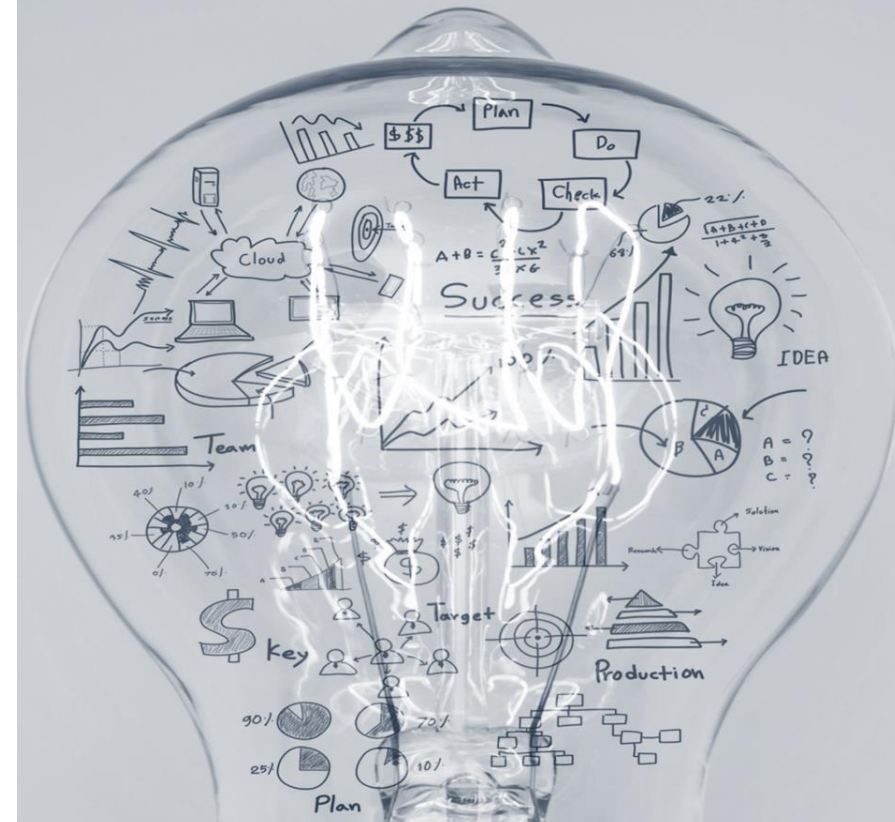
Rendre l'offre attractive
et accessible



03

Levier 3

Communiquer et
valoriser



Articulations entre les catégories

Si certaines des actions ne relèvent que d'une catégorie, d'autres sont au croisement de plusieurs à l'image d'un réseau de transport. Dans les pages suivantes, l'ensemble des actions évoquées ont été retranscrites et certaines ont été précisées et détaillées afin de rendre compte de leur potentielle mise en œuvre. Si certaines existent déjà, d'autres sont à inventer, à construire et à mettre en œuvre.

Quelles seraient les actions à développer pour favoriser la pratique sportive des femmes ?

Levier 1

Renforcer et diversifier l'offre de pratique

Les constats

- Des pratiquantes qui ont tendance à pratiquer plusieurs disciplines sportives (75% ont déclaré en pratiquer au moins 2).
- Le mouvement sportif fédéral qui se focalise (trop) souvent sur le développement du sport masculin, qui plus est avec une finalité compétitive.
- Des pratiquantes dont les motivations sont parfois différentes de celles des hommes. Certaines d'entre elles souhaitent pratiquer dans une autre logique que la logique compétitive (loisir / bien-être).
- Le public féminin souhaite à présent bénéficier des mêmes conditions de pratique, des mêmes accès aux équipements sportifs que leurs homologues masculins.

Actions proposées

1) Créer des offres sportives multisports pour les adultes

Il s'agirait de proposer, selon le même principe que les écoles municipales des sports développées pour les plus jeunes, aux femmes de découvrir et de pratiquer plusieurs disciplines sous forme de cycles.

Déclinaison possible :

- « Orléans Vous Coach », dispositif qui permet la découverte et la pratique de plusieurs activités sportives encadrées par des éducateurs municipaux (cf. fiche spécifique p. 46).
- « Je sport de chez moi », dispositif mis en place par la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine qui vise à faciliter la reprise d'une activité physique pour les 18 à 60 ans peu ou pas actifs (tir à l'arc, danse, pilates, kin-ball, ...).

2) Développer des offres « hybrides » autour du sport

Il s'agirait de combiner l'activité physique et sportive avec un autre support (culture, patrimoine, environnement, ...) afin de motiver différemment les non-pratiquantes, de leur faire faire du sport sans qu'elles ne s'en rendent compte.

Déclinaison possible :

- La Ville d'Istres a créé des parcours sportifs interactifs qui permettent au travers d'une application de visualiser des exercices physiques et de découvrir les éléments remarquables de l'environnement.
- La Ville de Château-Thierry ferme à la circulation une partie de la ville le dimanche matin afin de pouvoir découvrir les rues de la ville (cf. fiche spécifique p. 46).

Les différents acteurs du sport, qu'il s'agisse des associations, du secteur privé marchand ou des collectivités territoriales doivent diversifier leur offre en l'adaptant et en tenant compte des motivations, des besoins et des contraintes des femmes.

Quelles seraient les actions à développer pour favoriser la pratique sportive des femmes ?

Levier 1

Renforcer et diversifier l'offre de pratique

Actions proposées

3) Aménager et adapter l'espace public pour favoriser la pratique des femmes

Pour M. Sansot*, un espace public se doit de posséder une forte charge symbolique. « Il ne suffit pas qu'un espace public soit ouvert à quiconque veut y pénétrer. Il faut qu'il suscite un désir intense de s'y rendre et qu'il emplisse de joie, du moins d'une certaine satisfaction, celui qui l'a visité ». L'équipement doit être attrayant pour les usagers potentiels : esthétisme des lieux, présence de végétation, ambiances créées par l'éclairage, entretien et propreté des espaces de pratique.

L'omniprésence d'une pratique ou d'un club dans un équipement peut limiter son accessibilité pour les autres usagers. C'est notamment ce qui a été observé au Québec au niveau d'une patinoire extérieure très fréquentée par des garçons et peu par des filles : « l'omniprésence de la pratique du hockey diminue l'attractivité du lieu auprès de clientèles moins actives ou n'ayant pas ces référents identitaires sportifs ».

Déclinaison possible :

L'accès des femmes aux équipements sportifs nécessite de prendre en compte de nombreux facteurs garantissant le succès de leur utilisation par les pratiquantes (implantation de l'équipement, aménagements, éclairage, ...).

Au-delà de la sensibilisation des porteurs de projets, des critères d'attribution sur la mixité des publics pourraient être instaurés dans les subventions publiques pour la construction, la réhabilitation des équipements sportifs et le mobilier urbain destiné à une pratique sportive.

Dans le quartier lillois de Wazemmes, la municipalité, accompagnée d'un cabinet paysagiste et urbanisme, a décloisonné le terrain qui était fermé par des grillages pour l'inscrire vraiment dans l'espace public. Des bancs et de la végétation ont été installés pour rendre l'espace plus convivial.

* Sansot P., « Autour de l'accessibilité aux espaces publics », *Espaces et sociétés*, 62-63, 1990, p. 77-82

Actions proposées

4) Accompagner les femmes suite à un accouchement pour les encourager à pratiquer ou à reprendre une activité physique « rapidement »

Afin d'éviter l'arrêt de l'activité sportive suite à une grossesse, il pourrait être proposé aux femmes de bénéficier de séances de sport adaptées au même titre que les séances de rééducation post-natale.

Déclinaison possible :

Création d'un dépliant permettant de sensibiliser les femmes dans les maternités avec une mise en relation avec des structures ou les professionnels pouvant assurer l'encadrement (réflexion à partager avec les professionnels de santé, les maternités, les réseaux de PMI, les acteurs de la petite-enfance).

5) Développer une offre sportive adaptée au milieu de l'entreprise

Il s'agit ici de proposer des pratiques « douces » ne nécessitant pas d'équipements spécifiques, s'adaptant au niveau des participants, et favorisant la mixité des publics : déconstruire l'idée reçue que l'on ne peut pas pratiquer au travail sans matériel et sans douche.

6) Arrêter la pratique sportive évaluée à l'école pour promouvoir une autre vision du sport, sport plaisir en lien avec les nouvelles aspirations des publics (éviter la rupture avec l'activité sportive dès l'école)

Orléans Vous Coach

Levier 1

Porteur du projet :

Direction des sports de la ville d'Orléans (45).

Résumé et déroulement de l'action :

Selon un planning fixé à l'avance, les éducateurs municipaux proposent, à des adultes, la découverte et la pratique de plusieurs activités sportives :

- Aquagym
- Course à pied
- Aviron
- Badminton
- Entretien musculaire
- Escalade
- Natation
- Patinage artistique
- Stretching
- Taiso

Ces activités ont lieu dans les différentes infrastructures de la ville (stades, salles, sites naturels, ...).

Les participants s'acquittent d'un abonnement annuel :

- 51,80€/an pour un(e) Orléanais(e) (tarif dégressif pour une famille)
- 83€/an pour un(e) non-Orléanais(e)

Nombre de participants :

350/an

Moyens humains :

34 éducateurs sportifs de la Ville

Partenaires :

Associations de la Ville

Budget annuel :

75 000€

Découverte de Château-Thierry

Levier 1

Porteur du projet :

Direction des sports de la ville de Château-Thierry (02).

Résumé et déroulement de l'action :

2 manifestations encadrées par le service des sports et les partenaires associatifs proposant des parcours « santé » :

- La rue est à nous : une partie de la ville est fermée aux voitures le dimanche matin afin de permettre aux familles et aux groupes de marcher, de faire du vélo, du roller, de la trottinette ... en toute sécurité.
- La découverte des sentes : mise en place de rendez-vous populaires et réguliers autour de parcours de découverte des sentes (32 kms de sentes) et du patrimoine local. Les parcours peuvent varier selon les thématiques (historique, patrimoine, santé, environnement, ...).

Nombre de participants :

400/an

Moyens humains :

5 personnes (service des sports et service technique)

Partenaires :

Associations de la Ville, service archéologique de la ville, office de tourisme, ...

Budget annuel :

23 000€

Quelles seraient les actions à développer pour favoriser la pratique sportive des femmes ?

Levier 2

Rendre l'offre attractive et accessible

Les constats

- Des femmes qui ne parviennent pas à pratiquer par manque de temps, par manque d'offre (associations et/ou équipements), ou par manque de service (garde d'enfant).
- Des infrastructures sportives non accessibles pour certaines femmes (géographiquement, financièrement, ...).
- Des femmes qui souhaitent uniquement pratiquer avec des personnes ayant le même niveau ou les mêmes centres d'intérêt.

Il est important de développer des actions permettant de répondre aux attentes des femmes en apportant des solutions à leurs principales contraintes, qu'elles soient professionnelles ou familiales.

Actions proposées

- 1) Favoriser et permettre la pratique sportive en famille
- 2) Inviter les parents à pratiquer en parallèle de leurs enfants
- 3) Développer l'accueil des publics adultes débutants au sein des clubs
- 4) Mettre en place un système de parrainage pour l'initiation à une activité
- 5) Mettre en place un système de prêt de matériel
- 6) Offrir la 1^{ère} licence sportive ou proposer un tarif préférentiel à une femme s'inscrivant dans une association
- 7) Développer les offres sportives à la carte et sans engagement

Ces différentes idées ou initiatives pourraient faire l'objet d'un guide de bonnes pratiques à mettre en œuvre pour développer la pratique féminine. Il pourrait être co-construit avec le CROS, des Ligues, des Comités et des associations, et être à destination de l'ensemble des opérateurs sportifs, publics et privés, souhaitant s'engager dans une telle démarche.

Il pourrait contenir des exemples, des expérimentations, des conseils, des témoignages d'acteurs, des fiches actions

Au-delà de sensibiliser le lecteur à ces enjeux, il doit permettre la déclinaison d'actions phares.

Encourager, dans chaque structure, la définition et la mise en place d'un plan de féminisation à l'image de ceux des fédérations sportives.

Quelles seraient les actions à développer pour favoriser la pratique sportive des femmes ?

Levier 2

Rendre l'offre attractive et accessible

Actions proposées

- 8) Offrir un soutien ou une solution pour la garde d'enfants durant la pratique
- 9) Créer des systèmes de garde alternée entre parents de différentes familles
- 10) Favoriser la garde des enfants dans les installations municipales sur des créneaux en fin de journée
- 11) Favoriser les créneaux horaires permettant aux enfants et aux parents de pouvoir pratiquer en parallèle
- 12) Développer les lieux multisports pour faciliter la pratique de toute la famille
- 13) Mettre en place un chèque « garde d'enfants »

Les contraintes familiales, notamment celles liées à la garde des enfants, peuvent représenter de véritables freins pour une pratique sportive régulière. Des structures ont su s'organiser, s'adapter et développer des services annexes apportant une solution à cette difficulté.

Déclinaison possible :

- Le centre Magic Form de Roissy-en-Brie (77) a ouvert une garderie pour les 4-12 ans, gratuite pour les abonnés, et où les devoirs sont supervisés par une institutrice et un éducateur. Le système de réservation de la garderie est disponible sur l'application mobile du centre. Le centre accueille ainsi 10 à 15 enfants par jour, permettant ainsi à leurs mères de « venir aux cours collectifs et repartir tranquilles vers 20 heures ». L'espace dédié est équipé d'une télévision, d'un lecteur DVD et de jeux de société. Il est situé à proximité des machines de musculation afin que les parents puissent facilement garder un œil sur leurs enfants. Le mercredi, des activités physiques sont même réservées aux enfants (zumba, boxe). « Je prends mon fils à la sortie de l'école, et on vient ici ».

Actions proposées

- Des structures proposent elles des activités parents/enfants afin de permettre à chacun de pratiquer simplement. C'est notamment le cas d'une association de Yoga qui propose aux femmes de se relaxer avec un cours de yoga « maman-bébé » ou de participer à un moment shiatsu post-accouchement. Family Move est, elle, la première salle de sport en France pour toute la famille où parents et enfants peuvent pratiquer en même temps (parents au fitness pendant que les enfants participent à un atelier de motricité).

14) Ouvrir les équipements sportifs durant toute la journée et les rendre accessibles au plus grand nombre

Les équipements sportifs ne sont pas nécessairement occupés en journée à l'exception des pratiques scolaires. Il paraît intéressant de pouvoir proposer des créneaux avec ou sans encadrement pour des publics (personnes au foyer, sans emploi,...). De la même manière, les installations pourraient être mises à disposition des entreprises pour favoriser une pratique sur la pause méridienne en bénéficiant des installations sportives existantes. Des conventions d'utilisation pourraient alors être signées pour cadrer la mise à disposition des équipements.

La ville de Villiers-le-Bel (95) a fait le choix de rendre une partie de ces équipements, découverts et couverts, accessibles aux pratiquants libres. Cette démarche, développée dans le cadre de la prévention de la délinquance, vise à proposer, aux jeunes et aux habitants, un lieu de sociabilisation et de citoyenneté, à travers la pratique d'une discipline sportive. Pour la bonne mise en œuvre de cette démarche, les pratiquants libres sont malgré tout encadrés par un agent de la ville. Ce dispositif ne va pas non plus à l'encontre de la pratique associative dans la mesure où certains clubs sont associés à la démarche.

Quelles seraient les actions à développer pour favoriser la pratique sportive des femmes ?

Levier 2

Rendre l'offre attractive et accessible

Actions proposées

15) Développer le système de « sport truck » pour amener le sport aux pratiquantes

L'absence d'infrastructures sportives ou d'équipements sportifs pouvant être des freins à la pratique sur le lieu de travail, l'idée ici est de pouvoir proposer des séances de sports encadrées par des professionnels qui se déplacent avec tout le matériel nécessaire afin d'adapter la pratique.

Déclinaison possible :

A l'image des « food truck », un camion aménagé contenant du matériel technique pour plusieurs disciplines, vient sur place et permet l'animation et l'encadrement de séances.

Le sport truck propose une offre sportive mobile de proximité et un levier de pratique sportive pour tous les territoires et tous les publics. Il répond au manque d'équipements sportifs, à l'absence de diversité de pratique sur certains territoires et à l'accès à la pratique sportive : entreprises, quartiers, milieu rural, collectivités, établissements scolaires.

Cette initiative pourrait par exemple être portée par un EPCI pour le compte d'un territoire, ou par le CROS avec le soutien des Ligues pour proposer une offre sportive itinérante et de proximité.

16) Proposer des horaires flexibles une fois par semaine dans les entreprises afin de favoriser la pratique sportive

17) Développer les horaires adaptés sur le temps de travail (5 jours en 4,5 jours) pour dégager du temps en semaine pour pratiquer

Actions proposées

18) Subventionner les actions de sport loisir / sport santé mises en place par les associations

19) Mettre en place des « critères genrés » dans l'attribution des subventions aux associations pour tenir compte du développement de la pratique féminine

20) Inciter les entreprises à prendre en charge une partie des cotisations sportives de leurs salariées (comme pour la participation aux frais de transport)

21) Elargir le « coupon sport » à tous les publics afin d'encourager la pratique

Quelles seraient les actions à développer pour favoriser la pratique sportive des femmes ?

Levier 3

Communiquer et valoriser

Les constats

- Des non-pratiquantes souhaitant commencer ou reprendre une activité physique et sportive qui ne savent pas toujours vers qui s'orienter pour trouver la discipline et/ou la structure les plus adaptées à leurs capacités, leurs besoins et leurs contraintes.
- Une pratique physique et sportive bénéfique aux pratiquantes et pourtant des bienfaits qui restent encore méconnus pour certaines.
- Les réseaux sociaux et internet occupent une place toujours plus importante dans l'information et la communication.
- Le CSA a estimé que la part du sport féminin dans le volume de diffusion de retransmissions sportives représentait entre 16% et 20% en 2016.

Dans un monde de plus en plus connecté, l'accès à l'information et la valorisation des activités, des structures et des sportives occupent une place centrale dans le développement de la pratique féminine.

Actions proposées

1) Développer l'accès à l'information et au conseil pour choisir son activité

2) Création d'une application pour trouver une structure où pratiquer

Au-delà des conseils à apporter aux nouvelles pratiquantes, il s'agit ici de pouvoir facilement identifier et trouver les opérateurs sportifs (associations, structures privées commerciales, structure municipale, éducateurs sportifs indépendants, ...) dans lesquels il est possible de pratiquer l'activité souhaitée.

Déclinaison possible :

Cela pourrait prendre la forme d'une application ou d'un site internet recensant l'ensemble de l'offre sportive proposée sur la région Nouvelle-Aquitaine. Des « filtres » pourraient être intégrés afin de trouver la discipline et la structure les plus adaptées : distance depuis le domicile ou le travail, temps à consacrer, niveau de pratique, motivation, ...

3) Développer une plateforme pour susciter des rencontres sportives ou permettre à des personnes ayant les mêmes motivations, les mêmes niveaux et intérêts de pratiquer ensemble

Ce type d'applications existe déjà et continue de se développer. Leur objectif, faciliter la pratique en groupe. Plusieurs possibilités selon les applications :

- Organiser et rassembler vos amis pour une sortie sportive
- Trouver des sorties sportives à proximité
- Trouver un coach sportif pour encadrer votre activité
- Trouver et réserver un espace de pratique

Note : faut-il recenser et communiquer les applications existantes (ex : Unlish, Trainme, Les Déchainés, ...) ou faut-il en créer une spécifique à la région ?

Quelles seraient les actions à développer pour favoriser la pratique sportive des femmes ?

Levier 3

Communiquer et valoriser

Actions proposées

4) Organiser des campagnes de sensibilisation sur les bienfaits de l'activité sportive auprès des écoles, des acteurs sociaux, des entreprises ...

5) Valoriser l'offre sportive existante auprès des professionnels de santé

6) Mettre en relation les personnes souhaitant pratiquer avec un éducateur sportif ou un professionnel de santé

7) S'appuyer sur les professionnels de santé pour inciter à la pratique sportive, même de façon douce

8) Développer auprès des chefs d'entreprises et des salariés la culture du bien-être au travail grâce au sport

Le sport est un outil privilégié pour la santé et le bien-être physique et psychique. Suite au décret du 30 décembre 2016, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient, qui sera dispensée par des professionnels reconnus et compétents. Depuis 2 ans, les dispositifs émergent de façon très inégale, et, au-delà du financement, la sensibilisation des médecins représente un frein important.

Ces actions sont à décliner dans la stratégie « sport/santé/bien-être » pilotée par la DRDJSCS.

Des partenariats sont à développer avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Union Régionale de Médecins Libéraux (URML), l'Education Nationale, la Ligue du Sport en Entreprise ou encore les Chambres de Commerce et d'Industrie.

De manière générale, les bienfaits du sport (santé, bien-être physique et psychique) doivent être valorisés à travers l'éducation, les formations, la communication...

Actions proposées

9) Développer la médiatisation du sport féminin

10) Mettre en place des quotas de diffusion médiatique du sport féminin

11) Rendre accessibles les matchs et entraînements des équipes féminines de haut-niveau

L'inégalité dans le traitement de l'information des résultats sportifs au niveau local, comme au niveau national, doit faire l'objet d'une sensibilisation et d'un travail pour permettre d'avoir une couverture identique entre les pratiques masculines et féminines. Par exemple, dans les résultats des courses pédestres, il n'est pas rare de trouver l'intégralité des résultats masculins mais seulement les 10 premières femmes.

Des campagnes vidéos, des reportages sur des sportives ou des clubs féminins pourraient être réalisés et diffusés sur les chaînes locales régionales. Des exemples existent déjà, notamment « Sport Pour Elles » ou encore « Foot d'Elles ».

Note : la médiatisation du sport féminin semble possible dès lors que le niveau de pratique est suffisamment élevé. Il semble donc également important de se questionner sur l'encadrement et les conditions d'entraînement des athlètes féminines.

12) Rendre obligatoire l'affichage des budgets alloués à la pratique masculine et à la pratique féminine dans la collectivité, et rapporter ces budgets au poids des publics dans la population

Quelles seraient les actions à développer pour favoriser la pratique sportive des femmes ?

Levier 3

Communiquer et valoriser

Actions proposées

13) Valoriser les métiers du sport auprès des femmes

Pour certaines non-pratiquantes et pratiquantes, il est nécessaire, parfois obligatoire, que l'encadrement soit assuré par une femme pour qu'elles puissent pratiquer (sentiment de sécurité, regard de l'autre, ...).

Il semble donc important, pour les structures qui souhaiteraient développer la pratique féminine, de proposer un encadrement féminin, que la personne soit bénévole ou salariée.

En parallèle de cette action, a également été évoqué l'octroi d'une aide financière pour la formation d'éducatrices sportives.

14) Instaurer une parité statutaire dans les instances dirigeantes associatives

Entre 2009 et 2013, le nombre de femmes occupant des postes clés au sein des instances dirigeantes des fédérations françaises (présidente, secrétaire générale, trésorière) a progressé.

Le dispositif en faveur de l'égal accès des femmes à la pratique sportive et aux responsabilités a été initié par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, dite « loi sport ». Il a été renforcé, s'agissant de la place des femmes au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives, par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Cette démarche est donc à poursuivre.

Les manifestations sportives, une incitation à la pratique ? (questionnaire)

Un tiers des répondantes ont déjà participé à une manifestation sportive ...

Parmi l'ensemble des femmes ayant répondu au questionnaire, 33% ont déjà participé, non pas en tant que spectatrice mais bien en tant que participante, à une manifestation sportive. Ce pourcentage est plus élevé chez les pratiquantes assidues que parmi les autres profils. En effet, 43% des pratiquantes assidues ont déjà participé à une manifestation sportive contre moins de 14% pour les non-pratiquantes.

Elles sont un peu plus nombreuses à avoir participé à des manifestations sportives mixtes (24%) plutôt qu'à des manifestations exclusivement féminines (20%).

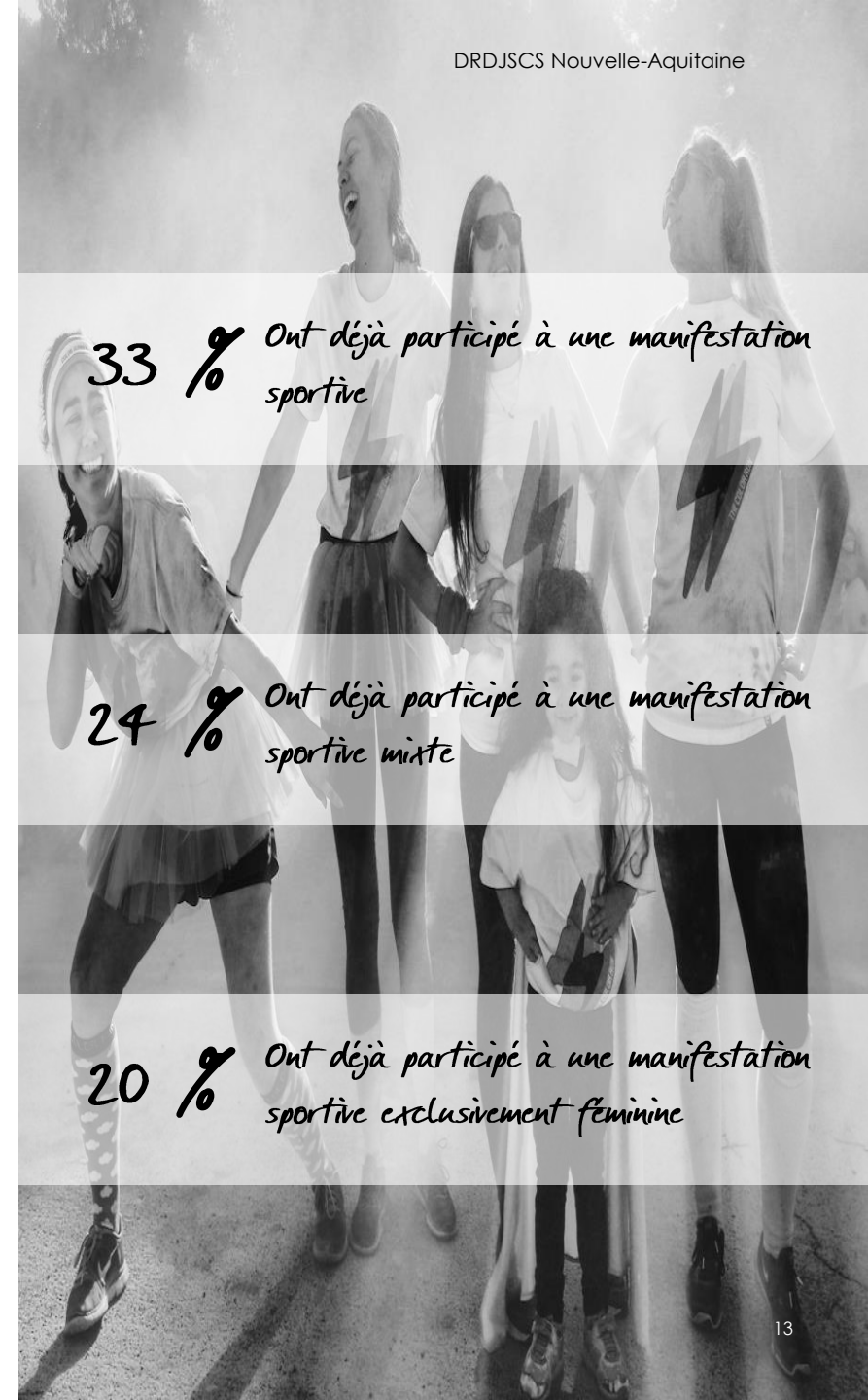
... et pour la moitié d'entre elles, y participer incite à la pratique sportive

Pour près de 50% des femmes ayant déjà participé à une ou plusieurs manifestations sportives, ces événements les incitent à pratiquer une activité physique ou sportive de manière régulière.

Ce constat est à peu près le même quelque soit le profil des femmes interrogées, pratiquantes ou non-pratiquantes. Ces dernières sont 43% à déclarer que ces manifestations incitent à la pratique.

Diriez-vous que ces événements vous ont incité à pratiquer une activité physique ou sportive de manière régulière ?

OUI	Profil
47,4%	Pour les pratiquantes assidues
54,1%	Pour les pratiquantes régulières
51,5%	Pour les pratiquantes occasionnelles
48,7%	Pour les pratiquantes saisonnières
43,2%	Pour les non-pratiquantes



Etude sur l'accès des femmes aux pratiques sportives dans la région Nouvelle-Aquitaine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Patrick BAHEGNE (DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine)

Cette étude a été réalisée par le cabinet d'études MOUVENS pour le compte de la DRDJSCS

ONT COLLABORÉ À LA RÉDACTION

Marie-Noëlle DESTANDAU (DRDJSCS NA)

Leïla BELAOUCHET (DRDJSCS NA)

Malika AOUADI (DRDJSCS NA)

Nicolas GUENZET (DRDJSCS NA)

Damien MARAIS (DRDJSCS NA)

Mathieu DOROSZ (MOUVENS)

Benoît RIBEIL (MOUVENS)

MISE EN PAGE

Cabinet d'études Mouvens

Crédits photographiques : Photothèque du Ministère des Sports – iStock – Pixabay – Shutterstock – Pixabay

TIRAGE

150 exemplaires

Dépôt légal à parution

Mars 2019